RETRO NEWS

Lettre de Macédoine

Sainte-Sophie — La question bulgare

(*De notre envoyé spécial*)

Salonique, fin mars.

Quelle décision la Conférence de Paris prendra-t-elle au sujet de Constantinople? Aucune indication ne permet d'orienter l'opinion locale. Les Turcs finissent par en augurer que rien ne sera changé, que le prochain sultan sera comme les prédécesseurs, ceint dans la mosquée d'Eby-Eyoub du sabre du Prophète et qu'on continuera à prêcher dans Sainte-Sophie la supériorité de la doctrine de Mahomet. En attendant, des fantassins turcs, munis de mitrailleuses, gardent jalousement la célèbre église par peur d'un coup de main des troupes chrétiennes qui, par une occupation soudaine, créeraient une de ces situations de fait devant lesquelles le fatalisme oriental a tant de tendances à s'incliner. Cette question de Sainte-Sophie est une de celles qui alimentent le plus facilement les conversations des milieux européens de Constantinople. Ceux qui ont pour les Turcs le plus d'indulgence, tant par sympathie artistique et littéraire que par habitude de relations d'intérêts et d'affaires, s'épouvantent un peu à l'idée d'un retour de Sainte-Sophie au culte chrétien. Ils estiment que les Turcs préféreraient perdre trois provinces que Sainte-Sophie, que leur ôter la glorieuse basilique équivaudrait à les chasser de Constantinople, car la possession de la vieille métropole de Byzance était pour eux le vrai symbole de leur puissance. Quand on pousse un peu ces défenseurs du *statu quo* dans leurs retranchements, ils sont bien forcés d'avouer que l'Entente n'a pas combattu les Turcs pour aboutir à la confirmation solennelle de leur puissance, et que puisque la possession de Sainte-Sophie est un symbole, cette possession devient une nécessité. On se confine alors sur le seul terrain de l'art. On déclare redouter que l'orthodoxie grecque n'abîme l'harmonie suprême de l'église en élevant devant le chœur un vaste iconostase, surchargé d'images médiocres, à la manière des productions de la place Saint-Sulpice. Il y a là une erreur historique. L'orthodoxie grecque n'exige nullement l'iconostase comme ornement indispensable du temple. Faire de Sainte-Sophie, comme le voudraient certains, un simple musée de l'art chrétien, sans y célébrer désormais aucun culte, serait une défaite vis-à-vis des musulmans. Toutes ces polémiques qui passionnent l'opinion ont, au fond, une seule raison : la crainte de reconnaître la prédominance de l'hellénisme d'une façon ou d'une autre. Alors même que l'on admet le nombre, la force, l'intelligence des Grecs, on répète : « Oui, mais ce serait trop! » On voudrait, pour la commodité du règlement final, que toutes les nations de l'Europe eussent des revendications d'un volume sensiblement égal, afin que personne n'eût l'air de gagner le gros lot. Ce serait évidemment plus simple et plus élégant, mais la guerre et la paix de justice qui la doit clore ne sont pas une tombola où celui qui a dépensé le plus d'argent en acquisition de billets doit nécessairement recueillir le plus d'objets. L'esprit nouveau qui règne dans le monde est hostile à ces conceptions. Chercher à refaire la carte de l'Europe sur une tout autre base que celle du principe des nationalités conduirait fatalement à tout une série d'injustices portant en elles le germe de troubles nouveaux.

La question de la Thrace et de la Macédoine est une de celles où toute tentative de ce genre serait désastreuse. Est-il indispensable à la paix balkanique qu'une large part soit faite à la Bulgarie, malgré la constante infamie de sa politique? Il serait d'une immoralité flagrante de passer l'éponge sur tous ces crimes en vertu du seul souci d'équilibre des forces. Ce serait donner à ce peuple, si semblable aux Turcs par ses procédés inhumains, un encouragement à persévérer dans un terrorisme auquel l'impunité serait assurée. Toute la politique bulgare de ces dernières années a joué de ce désir des puissances de maintenir un équilibre approximatif entre les peuples des Balkans. On espérait, par cet équilibre, éteindre *a priori* leurs flammes belliqueuses. On n'a réussi qu'à donner aux Bulgares cette conception très simple : « Nous pouvons tout tenter. Au mieux nous nous agrandirons, au pire nous garderons ce que nous avons, car on ne permettra jamais notre diminution. »

Comme les Bulgares étaient, sur le modèle de l'Allemagne, *organisés*, on s'inclinait, admirativement, devant cette maîtrise, comme si la force et les talents de propagande étaient les derniers mots de la civilisation contemporaine. Encore aujourd'hui, malgré la défaite de l'Allemagne et la démonstration des coupables résultats de l'organisation orientée vers des buts cupides, la Bulgarie a des admirateurs parmi ceux qui furent autrefois ses hôtes ou dans des milieux qui ne veulent pas admettre la faillite de la *realpolitik* et se préparent déjà à de nouvelles guerres pour rectifier les insuffisantes satisfactions données par la Conférence de Paris à leur vaste programme de revendications. Il s'est trouvé des officiers alliés pour proposer l'admission des officiers bulgares au cercle interallié créé à Sofia au moment de l'occupation. On a vu naître des « sociétés amicales » qui ont en vue mieux que des rapports de courtoisie internationale. Il en est résulté dans les milieux politiques bulgares une grande espérance, celle de voir, une fois de plus, une absolution rapide écarter toute menace de châtiment. Si, en Turquie, j'avais trouvé les Turcs relativement inconscients de leur défaite et n'estimant pas à sa juste valeur la réprobation de l'Europe pour les massacres et les déportations dont souffrirent Arméniens, Grecs et Syriens, j'ai trouvé, en Thrace, les Bulgares aussi parfaitement résolus à protester de leurs prétendus droits que si rien ne s'était passé, et s'étonnant presque de n'avoir pas été conviés dès le mois de janvier à Paris. Il y a quelques semaines à peine, M. Danef déclarait au sein du parti progressiste libéral, dont il assumait la présidence, que la Bulgarie ne changerait pas un *iota* à son programme d'annexion de la Macédoine. On sait les procédés par lesquels cette annexion fut jusqu'ici tentée. Dès 1908, sir Edward Fitzgerald Law écrivait, dans sa préface à l'ouvrage d'Allen Upward, *the East End of Europe* : « Il (l'auteur) aboutit à un grave, voire même à un terrible réquisitoire des méthodes bulgares et des agissements des comitadjis, à une révélation, pour tous ceux qui n'étaient pas très au courant des faits, des *bulgarian atrocities*, prises dans un sens nouveau et opposé à celui que l'éloquence de M. Gladstone a fait ressortir, et qui ne le cèdent en rien, par l'horreur révoltante, à celles de 1877. » Ce qui s'est passé depuis 1913 en Macédoine n'a été que l'éclatante et douloureuse confirmation de cette accusation. Des dépêches fréquentes ont donné les faits les plus saillants dans l'histoire de cette quotidienne persécution de tout ce qui n'était pas bulgare. Alors qu'il croyait encore à la victoire de la coalition germano-bulgare, le général Natezof, par un ordre en date du 28 mai 1918, préconisait d'affamer les prêtres qui refuseraient de se rallier à l'exarchat. En Thrace et en Macédoine, c'étaient le pillage et une politique féroce de bulgarisation. La signature de l'armistice aurait dû être la fin immédiate de ce régime odieux et l'aveu des erreurs et des fautes commises. Il n'en a rien été. Tout en affectant une tendresse soudaine à l'égard des grands alliés, la Bulgarie a systématiquement continué vis-à-vis des populations serbes et grecques les mauvais traitements qu'elle exerçait jusque-là.

A Stroumitza, dès le départ du corps d'occupation britannique, la police était confiée au comitadji bulgare Arguir, persécuteur notoire des Grecs. Ailleurs, on jouait de la remise ou du retrait de la carte de vivres pour forcer la conversion des Grecs récalcitrants et obtenir des signatures propres à établir des statistiques favorables.

Par une curieuse mais révélatrice contradiction, alors qu'on déclarait à Sofia le caractère ethniquement bulgare de la Thrace et de la Macédoine, on opérait simultanément la razzia dans ces provinces prétendument fraternelles, comme en pays ennemi que l'on pille et dévaste avant de le quitter pour toujours.

La convention d'armistice ne laissait aux Bulgares que trois divisions pour assurer l'ordre. Je me suis laissé dire qu'on en avait subrepticement conservé le double. Ce qui est certain, et dont j'ai pu me rendre compte personnellement, c'est que cette pseudo-gendarmerie a opéré une sorte de concentration stratégique à l'est de Xanthi, en vue évidemment de tenter une résistance armée à une décision des puissances qui modifierait les frontières gréco-bulgares.

Malgré la convention d'armistice interdisant d'enlever de Macédoine grains et bétail, on a ultérieurement constaté le vol de 20,000 bœufs et 70,000 moutons, enlevés de Macédoine par l'armée bulgare. On en a exigé la restitution. Cinq mois se sont écoulés, et cette remise n'a pas été encore effectuée. On l'annonce aujourd'hui comme imminente, mais l'on apprend en même temps que les Bulgares réquisitionnent bœufs et moutons... dans les fermes grecques de Thrace, moyen commode d'acquitter ses obligations!

La propagande bulgare n'a pas désarmé. A Gumuldjina, on m'a remis un pamphlet émanant du comité révolutionnaire de Sérès (?), qui préconise « la Macédoine aux Macédoniens », sous l'égide de la Bulgarie. Cette Macédoine « aux Macédoniens » irait des frontières d'Albanie à la mer Noire, et, protectorat bulgare, réaliserait cette fameuse hégémonie bulgare à la poursuite de laquelle Ferdinand et ses complices ont tout sacrifié.

Il n'est pas nécessaire d'accumuler les faits pour démontrer que ce serait un leurre que de s'attacher plus longtemps à l'observance du principe de l'équilibre des forces comme seule garantie de paix à l'avenir. Ce n'est pas, en tout cas, ce qui dicte l'attitude des puissances à l'égard de l'Allemagne que l'on cherche avant tout à mettre dans l'impossibilité définitive de nuire. Vis-à-vis des nations de proie impénitentes, qu'elles soient au centre ou à l'est de l'Europe, les mesures doivent être les mêmes.

Au traité de Bucarest d'août 1913, on avait sacrifié les populations grecques de Thrace et de Macédoine à ce principe d'équilibre qui a fait faillite. Ce n'est pas une Bulgarie forte, mais une Bulgarie réduite à ses limites normales qui assurera la tranquillité dans les Balkans. Il ne faut pas laisser aux hommes audacieux de Sofia les moyens suffisants pour être tentés de renouveler par d'autres alliances, remplaçant celle que dès 1908 Ferdinand concluait avec le comte d'Æhrenthal, la politique impérialiste dont on a vu les résultats. — *René Puaux.*

Pour les régions libérées

La reconstitution des régions libérées se fait avec une lenteur qui a provoqué bien des récriminations. Sans doute, les ruines accumulées par la criminelle dévastation allemande ne peuvent-elles être relevées en quelques semaines. Quiconque a visité les zones de grands combats se rend compte de l'immense difficulté de la tâche. La bonne volonté et l'ardeur au travail ne manquent nulle part, et si les résultats obtenus ne répondent point à tant d'efforts multipliés, il n'y a aucune raison d'accueillir certaines affirmations découragées, concluant à l'impossibilité de réparer les dommages matériels dont nos compatriotes du nord et de l'est ont été victimes. En étudiant le problème, on s'aperçoit très vite qu'il n'est point insoluble. Le mal vient de ce qu'une mauvaise méthode a dirigé les premiers travaux de reconstitution. Chose bizarre en apparence : les organismes administratifs hâtivement constitués après le repli allemand ont mieux fonctionné en 1917 que depuis l'armistice. Pourquoi?

La réponse est bien simple. Notre collaborateur le lieutenant d'Entraygues indiquait récemment les inconvénients qui résultent de la confusion des services entre le ministère de la reconstitution nationale et le ministère des régions libérées. Les régions intéressées sont divisées en secteurs qui diffèrent d'une administration à l'autre. Il faut ajouter d'autres critiques à celles-ci, malheureusement. Les services établis sont mal définis et mal coordonnés; ils sont, de plus, gênés par des offices, des comités, des commissions « chevauchant les uns sur les autres ». On a superposé les organismes au lieu de les relier, ce qui a suscité, d'une part, toutes sortes d'obstacles administratifs, et d'autre part, fortifié l'esprit d'indécision inhérent aux fonctionnaires, et qui se justifie, en l'espèce, par un manque presque complet d'organisation générale.

C'est dans ces conditions qu'il faut lutter contre les difficultés résultant du manque de matières premières, de main-d'œuvre et de transports. Les rapatriés se sont d'abord montrés surpris; nous pouvons dire qu'une propagande active, quoique occulte, cherche à transformer cette surprise en mécontentement, puis en colère. N'y a-t-il rien à tenter pour rendre aux populations si durement éprouvées la pleine confiance qui rend l'effort plus fécond?

Le Parlement, les milieux officiels, les rapatriés, les techniciens des grands travaux de reconstruction paraissent bien près de se mettre d'accord sur le remède à employer. « Il faudrait, nous dit-on, une direction unique, compétente, avec des moyens d'exécution appropriés et une responsabilité véritable. »

Cette direction unique, ce haut-commissariat des régions libérées pourrait trouver un solide point d'appui sur l'initiative privée. Une personnalité très autorisée, et que ses fonctions mettent en contact avec les rapatriés, appelle l'attention du public sur le rôle important que devraient jouer les associations libres. Coopératives de reconstruction, de ravitaillement, de culture, de consommation, de remembrement de la propriété, etc., sont seules capables de fournir à l'Etat un concours pratique, et de le renseigner sur les besoins réels des populations.

Enfin, la décentralisation des services, les organismes départementaux logiquement groupés par régions permettraient de « mieux tenir compte de la variété des caractères, des nuances ethniques, de la multiplicité des intérêts et des milieux ». Comment ne pas remarquer le courant établi entre la Meuse et la Lorraine reconquise, entre l'Artois et la Picardie et la Belgique?

« Il est nécessaire, me dit-on, de grouper les initiatives privées, de donner à l'Etat les collaborateurs techniques nécessaires, d'encourager la formation des associations libres. Les représentants des intérêts professionnels ne sont-ils pas qualifiés pour être, à la fois, les collaborateurs et les contrôleurs de l'Etat? L'initiative privée agirait en parfaite harmonie avec un organisme spécial — gouvernement général ou haut commissariat des régions libérées — qui, dégagé de la déformation bureaucratique, s'adapterait rapidement aux conditions nouvelles de la vie économique et sociale de l'après-guerre. »

Et notre interlocuteur conclut par ce mot, que nous conseillons aux fervents d'un étatisme outrancier de méditer comme il le mérite : « Il ne faut pas rater la reconstitution des départements dévastés. » — *Eugène Thebault.*

Les enquêtes du Temps

LA QUESTION DU RHIN

(*De notre envoyé spécial*)

Strasbourg, avril.

Dans une précédente lettre, je suggérais une idée qui n'a point réuni les suffrages de mes amis strasbourgeois (car ils s'obstinent à vouloir Kehl), mais qui, en revanche, cadrait avec les vœux formulés quelques jours plus tard par la chambre de commerce de Mulhouse. Je demandais que la France prît pour elle toute l'eau du Rhin, sans toucher au territoire badois, grâce à quoi nous nous assurerions le contrôle absolu de la navigation et la libre disposition des forces motrices du fleuve.

A cette thèse on a objecté que, tôt ou tard, les Allemands trouveraient le moyen d'éluder les clauses du traité et que, maintenus en possession du port de Kehl, ils sauraient bientôt faire une concurrence redoutable, peut-être mortelle, à celui de Strasbourg. Il est certain que les Allemands ne respectent pas les « chiffons de papier », mais, pour parer à l'éventualité d'une violation des conventions, qu'est-ce qui nous empêche de leur acheter le port de Kehl? En présence d'un tel marché, les objections tomberaient d'elles-mêmes, nos amis strasbourgeois auraient satisfaction et, pour un temps au moins, nous aurions la tranquillité de ce côté. Il n'est pas supposable, en effet, que, dans l'état où cette guerre les laissera, les Allemands puissent de sitôt s'imposer les sacrifices nécessités par la construction d'un nouveau port sur le Rhin, en aval de Strasbourg. Une fois celui de Kehl acheté, il faudrait acquérir aussi le matériel approprié à la navigation sur le Rhin, c'est-à-dire de ces puissants remorqueurs employés par les Allemands et un certain nombre de barques spéciales (*Rheinkæhne*), capables de transporter de 1,200 à 2,400 tonnes, c'est-à-dire de quatre à huit fois autant que les péniches de nos canaux. Il va sans dire que, dans ces conditions, Strasbourg-Kehl deviendrait un port terminus. De là jusqu'à Bâle, la navigation se continuerait par le moyen d'un canal longeant la rive gauche du fleuve et alimentant en force motrice les usines productrices d'électricité dont il sera question plus loin.

Enfin, dernier desideratum, les travaux de régularisation et d'entretien du Rhin ayant été mal faits par les Allemands, il faudrait, par des dispositions convenables — par la construction de nouveaux épis — élargir le chenal (le porter à une cinquantaine de mètres), l'approfondir de manière à obtenir un tirant d'eau minimum de deux mètres, enfin placer les services du balisage et du pilotage entre les mains des principaux intéressés, autrement dit de notre marine, à l'exclusion de l'administration des travaux publics.

Cela posé, examinons la question de la navigation du Rhin, des ports de Strasbourg-Kehl et de l'utilisation des forces motrices.

LA NAVIGATION SUR LE RHIN

En vertu de la convention internationale du 17 septembre 1868, conclue entre la France, le grand-duché de Bade, la Bavière, le grand-duché de Hesse, la Prusse et les Pays-Bas, et qui n'a pas été abrogée à la suite des événements de 1870, le trafic sur le fleuve, depuis Bâle jusqu'à la mer, est libre. Cela ne veut pas dire qu'il est possible sur tout ce parcours; il suffit, en effet, pour s'en rendre compte, de jeter un coup d'œil sur les tableaux indiquant le tirant d'eau et la vitesse du courant dans certaines sections. On constate ainsi que, praticable en toute saison, de Rotterdam à Germersheim, pour les bateaux du type ordinaire (mesurant 75 mètres de long sur 11 de large, avec deux mètres d'enfoncement à plein), le Rhin, de Germersheim à Strasbourg, ne l'est plus que pendant une partie de l'année (1), et enfin que, de Strasbourg à Bâle, il ne l'est presque plus du tout, en raison de son faible tirant d'eau et de la rapidité du courant (3 mètres à la seconde). C'est, en effet, très exceptionnellement, pendant la période des hautes eaux, que la remonte peut se faire, au prix d'une dépense excessive de charbon. Sur ce parcours, la navigation est effectuée par des péniches ordinaires utilisant le canal du Rhône au Rhin et le canal de Huningue. Une fois le statut du Rhin définitivement réglé, il sera donc indispensable, pour assurer en tout temps la navigation entre Germersheim (plus exactement, Ludwigshafen) et Strasbourg, de reprendre une solution proposée jadis par l'Alsace-Lorraine, rejetée par les Allemands qui la jugeaient capable de nuire aux intérêts badois, et consistant à relier ces deux points extrêmes par un canal latéral, suivant la rive gauche et ayant une section et des écluses appropriées aux besoins. Il ne faut pas oublier, en effet, que dès 1913 le chiffre des marchandises embarquées et débarquées, à Strasbourg seulement, s'élevait à 1,989,000 tonnes, par suite de quoi la ville se classait au quatrième rang des ports du Rhin. De Strasbourg à Bâle, un autre canal, évidemment plus profitable à la Suisse qu'à nous, en ce qui concerne la navigation, nous fournira un appoint considérable de force motrice.

Pour que l'intérieur de la France bénéficie aussi de ces travaux, il sera nécessaire d'aménager le canal du Rhône au Rhin « pour bateaux de 600 tonnes, de façon à relier le port de Bâle, d'une part avec celui de Strasbourg, d'autre part avec l'est-centre et avec nos ports de la Manche et del'Océan. L'amélioration de la partie du canal de Mulhouse à la Saône permettra d'amener à bon marché dans toute laFrance les engrais potassiques de l'important gisement de la Haute-Alsace, indispensables à la prospérité de l'agriculture française.

Par l'exécution de ces travaux et de la jonction navigable de Genève à la Méditerranée, nous donnerons largement satisfaction aux désirs de nos amis suisses, « dans la mesure où ils sont justifiés et compatibles avec les intérêts de la France ». (Daniel Mieg, *le Rhin*, p. 22 et 23.)

LE PORT DE STRASBOURG

Un simple coup d'œil sur la carte fait voir que Strasbourg est à la fois le terminus de la navigation sur le Rhin et le point de départ d'un vaste réseau de canaux, long de plusieurs milliers de kilomètres, embrassant non seulement l'Alsace et la Lorraine, mais encore s'étendant à travers la France et la Belgique, d'une part, et d'autre part, jusqu'aux frontières de la Suisse et au bassin houiller de la Sarre. En 1913, l'échange des marchandises entre Strasbourg et le réseau des canaux en question se montait à 414,000 tonnes importées et 144,000 tonnes exportées. C'est un chiffre.

Pendant que la lutte s'éternisait entre les Alsaciens, partisans du canal latéral, et les Allemands, tenant pour l'aménagement du Rhin — lutte dont on a vu plus haut l'issue, — la ville de Strasbourg, impatientée par ces longueurs et par la mauvaise volonté qu'elles révélaient, avait pris une initiative des plus heureuses. En dépit des difficultés soulevées par les autorités militaires, elle avait fait creuser, près de la porte d'Austerlitz, un bassin donnant sur le tronçon qui relie à la fois entre eux et avec le Rhin les canaux de la Marne au Rhin et du Rhône au Rhin. Le nouveau port, muni de l'outillage nécessaire au transbordement et au magasinage des marchandises, fut inauguré en 1892. Immédiatement se réveilla de toutes parts l'intérêt pour la navigation rhénane délaissée depuis 1870.

Trois ans à peine après l'ouverture de ce port, l'on dût reconnaître son insuffisance. Comme les négociations relatives à la voie d'eau n'avançaient pas, l'on se vit forcé de construire le nouveau port de telle façon qu'il pût aussi bien servir de terminus à un canal latéral qu'au Rhin aménagé. Le choix des ingénieurs se porta sur l'île des Epis, située entre le fleuve et celui de ses bras connu sous le nom de Petit-Rhin. Dans la partie au nord de la voie ferrée de Strasbourg à Kehl fut construit, de 1898 à 1901, ce nouveau port qui embrasse une superficie de 127 hectares. Dès son inauguration, le trafic subit un accroissement considérable.

En 1911, il se chiffrait par 1,089,200 tonnes (entrées 1,025,600; sorties, 63,600); en 1912, il était de 1,516,000 tonnes; en 1914, il en atteignait 1,989,000.

L'outillage et les installations du port lui permettent de faire face aux exigences d'un trafic bien plus intense.

Au moment de la guerre, on songeait à agrandir le port. Que deviendra ce projet si, comme je l'espère fermement, nous réussissons à acheter celui de Kehl? Ce dernier, construit aux frais de l'Etat badois et non à ceux de la ville dont il porte le nom, est forcément plus puissant et mieux outillé que celui de Strasbourg. Nous saurons, apparemment, bientôt à quoi nous en tenir sur ce point.

LES FORCES MOTRICES DU RHIN

Suivant l'opinion très autorisée de M. Daniel Mieg, membre du conseil supérieur d'Alsace, qui a spécialement étudié cette question, « le cours du Rhin, dans sa partie située le long de l'ancien département du Haut-Rhin, entre Bâle et Brisach, se présente dans des conditions éminemment favorables à l'obtention de grandes forces motrices.

Dès 1892, l'utilisation du Rhin avait été prévue par des ingénieurs alsaciens, mais par suite de l'opposition jalouse des Badois — toujours eux! — le projet définitif ne fut adopté qu'en 1910. Jusqu'à présent, rien n'est encore fait.

Ce projet, dit de Kembs — du nom du village alsacien où doit être construite la centrale — consiste essentiellement en ceci :

« D'après des observations faites depuis de très longues années, le débit du Rhin, au-dessous de Bâle, n'est jamais descendu, par les plus basses eaux exceptionnelles d'hiver, au-dessous de 290 mètres cubes à la seconde, la moyenne d'hiver étant de 750 mètres, et la moyenne annuelle de 1,050. Comme il est obligatoire de laisser couler dans le lit du Rhin 50 mètres cubes par seconde, la quantité minimum disponible en tout temps sera de 240 mètres cubes. »

On construira donc un barrage à environ six kilomètres en aval de la frontière helvétique. Un canal, parallèle au fleuve et long d'environ sept kilomètres, amènera l'eau au bâtiment des turbines, auprès duquel sera disposée une écluse pour bâtiments de 90 mètres de long et large de 25 mètres, permettant le passage simultané de deux trains de bâteaux côte à côte. On a prévu aussi l'installation d'un déversoir pour les glaces et d'une échelle à poissons. Un canal de fuite d'environ 10 kilomètres ramènera l'eau au fleuve. La chute obtenue produira une force constante de 45,600 chevaux. A l'extrémité de ce canal de fuite, on élèvera une deuxième usine qui, sans nécessiter un nouveau barrage, fournira une puissance égale à celle de la première. Le seul barrage de Kembs donnera donc environ 90,000 chevaux.

Comme il est possible d'établir en aval deux autres barrages, on obtiendrait ainsi plus de 200,000 chevaux.

Les projets et demandes en concession dont il vient d'être question sont encore, pour le moment, la propriété d'une société allemande — *Oberrheinische Kraftwerke*, — ayant son siège à Mulhouse. Si, comme il est à souhaiter, nous devenons maîtres de toute l'eau du Rhin, tout cela passera entre nos mains. Le cadeau ne sera pas à dédaigner, puisqu'il nous permettra d'alimenter en lumière et en force l'Alsace et le nord-est de la France privé de cours d'eau puissants et de houille, alors que l'industrie y est extrêmement développée et ressent vivement le besoin de grandes quantités d'énergie à bon marché. — V.

(1) Par suite de l'origine glaciaire du Rhin, les hautes eaux dans cette partie de son cours se produisent en été, les basses en hiver. Le régime du fleuve ne se modifie qu'en aval de Germersheim par suite de l'apport de ses grands affluents (Neckar, Mein, Lahn, Moselle, etc.) qui ne sont pas d'origine glaciaire.

NOUVELLES DU JOUR

Une délégation socialiste à la présidence du conseil

M. Clemenceau a reçu hier soir, MM. Jean Longuet, Mayéras, P. Laval, Moutet et M. Cachin, venus lui demander les intentions du gouvernement relativement au retour dans leur pays des Russes actuellement en France. Le général Alby assistait à l'entrevue.

Il y a aujourd'hui en France, en Algérie et à Salonique un total de plus de 60,000 soldats russes qui désirent être rapatriés le plus rapidement possible. Il y a également un certain nombre de civils russes qui manifestent le même désir.

Le président du conseil a répondu qu'il a l'intention de procéder dans le plus bref délai au rapatriement de tous les Russes qui veulent rentrer chez eux. Il attend d'avoir à sa disposition des navires allemands en assez grande quantité : le seul obstacle, c'est le manque de fret.

Interrogé sur l'internement dont sont victimes les trois délégués russes arrivés à Malo-les-Bains, M. Clemenceau a répondu que des négociations étaient engagées pour établir les conditions dans lesquelles les trois délégués pourraient remplir leur mission en France.

La journée de huit heures

Le ministère du travail communique la note suivante :

On sait que la commission des traités internationaux de travail a été appelée à examiner, au point de vue français, la question de la journée de huit heures, qui a fait l'objet des délibérations d'une des commissions de la Conférence de la paix.

La commission des traités internationaux s'est réunie aujourd'hui, à quinze heures, sous la présidence de M. Colliard, ministre du travail, qui lui a soumis un avant-projet sur la journée de huit heures qu'il avait préparé conformément aux indications données par la commission dans sa dernière séance.

Une discussion s'est engagée à laquelle ont pris part notamment, du côté patronal : MM. Louis Guérin, de l'Union des syndicats patronaux des industries textiles; Peyerimhoff, du Comité central des houillères; Heurteau, représentant les compagnies de chemins de fer; Villemin, représentant les syndicats du bâtiment et des travaux publics; Leven, des syndicats des cuirs et peaux; Legoues, représentant la chambre de commerce de Paris; du côté ouvrier, MM. Jouhaux, Merrheim, Luquet, Mammale, Mlle Bouilliot, ainsi que M. Paul Strauss, sénateur, et M. Groussier, député.

Pour tenir compte des observations présentées, des modifications ont été apportées au texte du projet qui sera soumis prochainement au conseil des ministres.

En levant la séance, M. Colliard, ministre du travail, a tenu à rendre hommage à la courtoisie, à l'esprit de conciliation et au souci de l'intérêt supérieur de la nation que patrons et ouvriers n'ont cessé de manifester au cours des discussions de la commission. Il s'est félicité de l'atmosphère de concorde dans laquelle, en particulier, cette dernière séance s'est poursuivie, et il a remercié les membres de la commission des indications et des avis précieux qu'ils avaient données au gouvernement pour la préparation du projet de loi.

A la Société d'expansion économique

Le comité national d'expansion économique dans l'Europe orientale, a réuni en un banquet, dans les salons du Cercle militaire, ses présidents d'honneur, ses fondateurs, ses collaborateurs.

Le dîner était présidé par M. Robert Delaunay-Belleville, vice-président, remplaçant M. Géo Gérald, président, empêché.

En une courte allocution, le président a souhaité la bienvenue aux pays amis et alliés qui s'étaient fait représenter, à la Roumanie, à la Grèce, à la Yougo-Slavie, à la Tchéco-Slovaquie, à la Pologne.

Il a remercié le gouvernement français qui a bien voulu marquer ses encouragements par l'envoi de délégués représentant les ministres des affaires étrangères, du commerce, de la marine, des travaux publics, de l'agriculture, de la reconstitution industrielle. Le gouverneur de la Banque de France, qu'aucune initiative économique ne laisse indifférent, et que représentait M. E. Picard, secrétaire général; M. Pascalis, président de la chambre de commerce de Paris; les grandes banques, le haut commerce français et allié, tous pionniers autorisés de l'expansion française.

Il a marqué le vif plaisir qu'il éprouvait de saluer les représentants des délégations économiques à la Conférence de la paix.

Après avoir précisé le but du comité, ses moyens d'action, il a levé son verre au succès du comité national par le rapprochement politique de plus en plus étroit, intense et fécond des pays amis et alliés.

Le président Kramarcz, le haut-commissaire Michalacopoulos, M. Misu, ministre de Roumanie à Londres, M. Vesnitch, ministre plénipotentiaire de Serbie à Paris, M. de Chamcek, délégué de la Pologne à la Conférence de la paix, prirent successivement la parole et ont précisé la tâche économique qu'il fallait envisager dès aujourd'hui même, et les moyens pratiques à employer pour gagner la guerre économique, maintenant que l'Allemagne, arrêtée par le poilu français, a pu être vaincue.

Le premier numéro de *France-Europe orientale*, bulletin officiel que publiera mensuellement le comité national d'expansion économique dans l'Europe occidentale, a été distribué à la sortie.

Le siège du comité est rue de la Victoire, 60.

Le cas de M. Jean Bon à la préfecture de la Seine

Nous avons signalé une décision du Conseil d'Etat aux termes de laquelle M. Jean Bon, naguère expéditionnaire à la préfecture de la Seine, mis en congé sans traitement pendant la période électorale de 1914, puis élu député, et enfin en congé non renouvelé, a cessé d'occuper son emploi et ne peut, par suite, réclamer son inscription sur une liste d'aptitude dressée par une commission spéciale en vue d'obtenir le grade de commis.

M. Jean Bon nous écrit à ce sujet que, « expéditionnaire, c'est-à-dire commis aux écritures, et non fonctionnaire », il est « sans espoir d'avancement » depuis cette décision contre laquelle il ne peut interjeter appel, bien qu'il comptât, au 1er août 1914, « presque 19 années de service non interrompu, sans avoir jamais encouru avertissement, réprimande ou blâme ».

J'étais, en effet, ajoute-t-il, dans la position de congé — sans traitement — jusqu'au 31 juillet 1914, position qu'est venu prolonger le décret du 1er août 1914. Cela est sans conteste, puisque M. le préfet Delanney, en décembre 1916, d'abord par lettre, puis par une démarche du chef du personnel, M. Pénard lui-même, m'a prié de demander ma mise en disponibilité, désir auquel je n'ai pas accédé.

Cette démarche avait cette importance que, dans le règlement de la préfecture de la Seine, la mise en disponibilité, après une durée maximum de trois ans, donne lieu à la réintégration ou à la démission. Depuis, aucun arrêté préfectoral ne m'a été notifié, qui changeât ma situation.

Les congés de longue durée — quelquefois avec traitement — sont loin d'être rares à la préfecture de la Seine. Les attachés aux cabinets de ministres, par exemple — il me serait facile de citer des noms — en usent très souvent...

La commission des changes

M. Le Conte, conseiller référendaire à la Cour des comptes, est nommé membre de la commission des changes.

Il remplira les fonctions de secrétaire de la commission et fera partie, en cette qualité, du comité exécutif.

A l'ancien Mont-de-Piété

M. Paul Maze, secrétaire général de la caisse de crédit municipal de Paris (ancien Mont-de-Piété), est nommé directeur de cet établissement, en remplacement de M. Martin-Feuillée, admis, sur sa demande, à la retraite.

La médaille d'honneur du travail

Un décret paru à l'*Officiel* décide que la médaille d'honneur du travail pourra être décernée, sans conditions de durée de services, à des vieux serviteurs et domestiques attachés à la personne, à des employés des caisses d'épargne ordinaires, à des clercs d'officiers publics ou ministériels et à des employés des greffes, qui « se seront distingués en des circonstances critiques, résultant de l'état de guerre, par leur initiative, leur sang-froid, leur courage ou leur dévouement dans l'exercice ou à l'occasion de leur profession ».

Dans le cas où l'intéressé serait déjà titulaire de la médaille d'honneur en argent, la médaille d'honneur en vermeil pourra lui être décernée.

Pour les Français d'outre-mer démobilisés

Les difficultés de démobilisation sont plus grandes encore pour les Français venus des pays d'outre-mer, qui ont épuisé leurs économies, que pour ceux de la métropole, qui sont chez eux.

Le ministre des finances, saisi de la question du payement du pécule, posée par M. Géo Gerald, a répondu :

« Tout titulaire d'un carnet de pécule définitivement rendu à la vie civile peut, avant son départ pour l'étranger, toucher sans formalité le montant dudit carnet sur présentation de cette pièce, soit à la caisse du percepteur qui y est désigné, soit au bureau du dépôt démobilisateur dûment qualifié.

» Quant aux majorations pour enfants, elles ne sont susceptibles d'être payées qu'après enquête sur les familles dans les conditions prévues par le décret du 6 février 1914. »

Donc, tous les démobilisés peuvent toucher leur pécule individuel immédiatement.

Seul, le pécule de famille est réservé jusques après l'enquête établissant le nombre d'enfants.

Des instructions ont été, à cet effet, dès le 2 mars, envoyées à nos consuls.

NOUVELLES MUNICIPALES

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 AVRIL

La mort de M. Mithouard. — M. Chassaigne-Goyon, qui préside, exprime au roi et à la reine des Belges l'hommage de la reconnaissance du Conseil municipal pour le télégramme de condoléances qu'ils ont adressé à la municipalité à l'occasion de la mort de M. Adrien Mithouard.

La crise du vin. — M. Emile Desvaux a deux questions à poser. Il ajourne celle qui a trait aux baraques Vilgrain, après avoir déclaré que la baisse des prix qu'on leur attribue provient surtout de ce que les services du ravitaillement se sont décidés à ne pas maintenir les prix excessifs auxquels ils cédaient eux-mêmes les denrées.

Quant à la question de M. Emile Desvaux sur le vin du ravitaillement, elle donne lieu à un débat extrêmement long et parfois très vif.

Quelles raisons, demande M. Desvaux, ont pu amener le sous-secrétaire d'Etat du ravitaillement à offrir des stocks de vin à la ville de Paris à 100 fr. l'hectolitre dans l'après-midi du 28 mars après avoir exigé le prix de 115 fr. dans la matinée du même jour?

Pourquoi le vin du ravitaillement est-il vendu 100 fr. alors qu'il est réquisitionné à 55 fr. en Algérie et à 72 fr. dans le Midi?

Dans une note dont il donne lecture, M. Autrand, préfet de la Seine, explique que le sous-secrétaire d'Etat, frappé du fait que le vin se vendait à Paris de 2 fr. 25 à 2 fr. 50 le litre, alors que les producteurs se contentaient du prix de 0 fr. 90 le litre, au départ de la propriété, a voulu lutter contre cette majoration qui provenait du

---

FEUILLETON DU *Temps*
DU 9 AVRIL 1919

LA MUSIQUE

A l'Académie nationale de musique : la *Tragédie de Salomé*, poème de Robert d'Humières, musique de M. Florent Schmitt. — La mise en scène de *Castor et Pollux*.

La *Tragédie de Salomé*, dont M. Florent Schmitt écrivit la musique d'après un poème de Robert d'Humières, mort glorieusement pour la France, a déjà été représentée sur trois théâtres, si j'ai bonne mémoire, avant de l'être à l'Opéra; en outre, à l'état de suite d'orchestre, elle a été maintes fois entendue au concert. Elle a d'ailleurs, à chacune de ces occasions, changé d'apparence; et non seulement d'apparence plastique, mais aussi musicale. Tantôt, dans les mémorables « Concerts de danse » de Mlle Trouhanowa, c'était une pantomime à quelques personnages; tantôt, dans les soirées des Ballets russes, c'était un divertissement pour masses chorégraphiques. L'Opéra prend un parti intermédiaire : on a peine à s'y reconnaître. Et il n'est pas beaucoup plus facile de suivre la musique à travers ses métamorphoses successives : des morceaux ont disparu, qui faisaient partie de la version première; d'autres ont passé du commencement à la fin, ou réciproquement; et par un étrange caprice du sort, la partition publiée ne paraît s'accorder avec aucune des représentations. Parmi tant de changements, le fonds pourtant demeure, et je ne pourrais aujourd'hui vous parler longuement de la *Tragédie de Salomé* sans redire ce que je vous en ai déjà dit à diverses reprises. Je me bornerai à observer que, remarquablement dirigée par M. Chevillard, l'œuvre de M. Florent Schmitt m'a procuré cette fois un plaisir moins mêlé que naguère : elle a de la force, une couleur générale qui convient au sujet, et dans les dernières scènes une grandeur sombre qui fait impression. Un puissant décor, d'éclatants et somptueux costumes de M. Piot lui forment un cadre à souhait pour le plaisir et l'étonnement des yeux. Le rôle de Salomé est tenu par Mme Ida Rubinstein. Mme Rubinstein a montré jadis, dans *Cléopâtre* et dans le *Martyre de saint Sébastien*, un don exceptionnel de trouver des attitudes saisissantes, aux lignes incisives et singulières, qui s'emparaient du regard et se fixaient dans le souvenir : son art était un art d'immobilité. Pour interpréter la *Tragédie de Salomé*, elle a appris à danser : elle danse fort habilement; elle fait des pointes, et quantité d'autres choses difficiles. Mais elle les fait difficilement; on voit partout le tour de force, on n'a jamais la sensation d'aisance aérienne et de légèreté ailée que donne une Zambelli, et qui est la raison de la danse. Et d'autre part, dans le trémoussement perpétuel de cette Salomé, il n'y a plus de place pour les attitudes si bien dessinées d'autrefois. Ne forçons point notre talent...

J'ai tenté, dans un premier feuilleton, de vous peindre fidèlement les effets produits sur le public par la représentation de *Castor et Pollux* à l'Opéra : représentation qui consiste presque tout entière dans le spectacle des costumes surprenants, des robes à paniers et des coiffures de plumes, imités des habits de théâtre du dix-huitième siècle, dont les personnages sont affublés; représentation où la musique et le drame sont accessoires, effacés, comme superflus, et qui ne peut donner un seul instant d'émotion. La comparaison de ces effets insignifiants et superficiels, pour lesquels on emploie de si grands et si somptueux moyens, aux fortes et profondes sensations suscitées naguère par les modestes représentations de *Castor et Pollux* à Montpellier, et surtout aux impressions de grandeur et de beauté inspirées par la simple lecture de la partition de Rameau, m'a conduit à rechercher les causes de l'erreur où l'Opéra s'est jeté, et où il entraîne avec lui son public : c'est cette recherche qu'aujourd'hui je vais faire avec vous.

Les causes, non ; mais la cause, car il n'y en a qu'une. Et de même qu'elle est unique, elle est générale; le cas de *Castor et Pollux* n'est que l'expression particulièrement ingénue et complaisante d'une idée fausse, dont sont possédés la plupart des directeurs de nos théâtres. C'était, avant la guerre, et il paraît bien que c'est encore aujourd'hui, la pensée favorite de ces habiles gens, s'ils doivent préparer la représentation d'un chef-d'œuvre, de s'y occuper de tout, hormis du chef-d'œuvre lui-même. Lorsque le hasard, l'opinion, l'ambition de l'honneur ou celle de l'argent les persuadent de mettre à la scène un ouvrage de Shakespeare, de Racine, de Mozart ou de Rameau, ils ont pour principe que Rameau, Mozart, Racine ni Shakespeare ne peuvent être d'aucun secours pour le succès de l'entreprise, que ces grands hommes ne possèdent nul crédit auprès du public, que leur musique ou leur poésie n'offrent d'intérêt à personne, et qu'il faut d'autres attraits pour séduire ou la foule ou l'élite. Quels attraits? Il n'importe. Celui-ci cherchera des éclairages singuliers; celui-là, des décors merveilleux; un troisième, des costumes et des coiffures extraordinaires; tout leur est bon, pourvu qu'ils ne s'occupent pas du chef-d'œuvre. Le chef-d'œuvre les ennuie, qu'on ne leur en parle pas : c'est chose trop commune pour leurs esprits raffinés. La musique est la seule chose dont ils n'aient pas souci dans une grande œuvre musicale; la poésie, dans une grande œuvre poétique. Parlez-leur de toiles peintes, de lampes de couleur, de lumières projetées, de costumes, d'étoffes et de plumes; ne leur parlez jamais de poésie ni de musique. Ils n'ont aucune foi dans Racine ni dans Rameau pour attirer et intéresser le spectateur; mais ils ont une foi aveugle dans leur friperie, leur lampisterie ou leur plumasserie. Ne croyez d'ailleurs pas que ce travers soit nouveau; il date de loin, et Musset le raillait déjà en 1836 : « Nous avons bien affaire du style, ou des passions, ou des caractères! Affaire de bottes nous avons, affaire de fraises, et c'est le sublime (1). » Nous avons bien affaire de la douleur de Télaïre, ou du sacrifice de Pollux! Affaire de paniers nous avons, affaire de panaches, et c'est le sublime. Non, ce n'est pas le sublime. C'est le faux, l'artificiel et l'accessoire. Et c'est grand dommage qu'on prenne tant de soins, et qu'on fasse tant de dépense, pour passer à côté de l'essentiel et du vrai, sans paraître soupçonner qu'ils existent, sans vouloir les connaître, et en se donnant l'air de les dédaigner.

Le plus curieux c'est qu'en agissant de la sorte, les directeurs de théâtre se trompent, et qu'ils calomnient le public. On a vu çà et là, avant et pendant la guerre, des artistes intelligents, amoureux et respectueux du génie des maîtres, représenter Shakespeare ou Molière avec une toile de fond pour unique décor, et des costumes d'une extrême simplicité: ils mettaient toute leur confiance dans le chef-d'œuvre lui-même, et tout leur effort à l'interpréter selon son esprit. Et chaque fois on les a vus réussir: chaque fois le public a été attiré, séduit, saisi bien plus fortement par le chef-d'œuvre, seul et nu dans sa grandeur, qu'il n'aurait pu l'être par le plus fastueux étalage d'agréments accessoires et d'ornements postiches. Il n'est donc pas indispensable, pour conquérir sa faveur, de l'éblouir d'un luxe de féerie: on peut lui faire connaître au théâtre d'autres joies, moins puériles et plus nobles, que celles de la lanterne magique, l'intéresser à d'autres plaisirs qu'aux divertissements superficiels du regard. Cependant les directeurs ordinaires ne paraissent pas avoir entendu la leçon; et leur fausse conception de la mise en scène n'en a pas été changée. Mettre en scène une œuvre dramatique ou lyrique ne signifie pas du tout, comme ils semblent communément le croire, proposer à l'applaudissement des spectateurs des décors et des habillements magnifiques ou bizarres, qui s'accordent plus ou moins avec la pièce, et dont elle s'accommode comme elle peut: c'est exprimer fidèlement, par l'accord de la parole, du chant et de l'orchestre, par le geste et le jeu des acteurs, par l'ordonnance du spectacle, par l'union enfin de tous les moyens concourant au même but, ce que l'œuvre contient de poésie, de musique, d'émotion, de pensée et d'art, c'est montrer, réalisée et vivante sur la scène, la figure idéale de l'œuvre. Il faut à cette tâche, plutôt que l'attitude de la supériorité, que la prétention au raffinement, que la recherche de l'ingénieux et du singulier, la modestie, le respect, l'étude directe et fervente, et cet intelligent amour dont j'ai tout à l'heure indiqué des exemples; il y faut encore du goût, non pas le goût de couturier et de tapissier qui court aujourd'hui les rues, et qui est la chose la plus vaine du monde, mais le goût de poète et de musicien qui fait les interprètes véritables. C'est précisément la tâche des directeurs de théâtre d'être de ces interprètes-là, et la plus haute qu'ils puissent accomplir. Car assurément il est plus beau de comprendre une grande œuvre, de la mettre en action, de la traduire en formes visibles, de lui donner par la représentation toute sa valeur et tout son sens, que de faire sur la scène des expositions de coiffures et de costumes. Mais c'est plus difficile.

De cette erreur première, la méconnaissance du chef-d'œuvre, sortent toutes les autres: elles ne sont que les suites de celle-là. Lorsqu'on a décidé de représenter *Castor et Pollux* à l'Opéra, on entendait bien que cette tragédie lyrique était par elle-même quantité négligeable et chose fastidieuse, qui ne pourrait être acceptée du public que grâce aux ornements dont on la couvrirait. On s'est demandé quel serait l'ornement le plus singulier, et l'on a trouvé ceci: habiller les personnages des mêmes costumes de théâtre, paniers démesurés et plumes innombrables, qu'ils portaient au temps de Louis XV. Ces costumes sont insolites, surprenants, extravagants? Tant mieux: c'est justement pourquoi l'on doit les adopter, puisqu'il s'agit d'amuser le public par des hors d'œuvre; s'ils étaient moins bizarres, ils ne conviendraient pas. En même temps qu'extravagants, ils sont exacts, ils prétendent reconstituer fidèlement un aspect du passé; et l'on arrive ainsi à ce mélange de mascarade et d'archéologie, le plus souvent étranger ou contraire à l'ouvrage représenté, qui est aujourd'hui pour beaucoup de gens le fin du fin de la mise en scène. L'emploi des habits de théâtre à la mode de Louis XV n'était d'ailleurs pas l'unique solution du problème: on pouvait tout aussi bien affubler les acteurs de costumes grecs des temps préhistoriques, selon les plus récentes découvertes faites dans l'île de Crète. Cela n'aurait pas été plus faux que les robes à paniers et les coiffures à panaches: cela pouvait se défendre par des raisons semblables, et tout aussi mauvaises. Et sans doute, peu importait à l'Opéra de choisir telle ou telle solution. Ce qui lui importait, c'est, en représentant *Castor et Pollux*, drame musical, de s'y occuper d'autre chose que du drame et de la musique. De la musique surtout: la musique est l'ennemie, parce qu'elle se laisse plus malaisément comprendre; et plus elle a de beauté, plus elle rencontre aussi d'inimitié.

On a donné deux arguments en faveur de la mise en scène de l'Opéra. Le premier consiste à dire qu'il est juste de représenter *Castor et Pollux* sous la même figure qu'il avait lorsqu'il apparut pour la première fois, et de restituer à nos yeux le spectacle de l'Opéra au dix-huitième siècle. Il n'est pas au contraire de conception plus fausse que celle-là : elle sort tout droit, comme il est naturel, de cette erreur initiale qui est la méconnaissance du chef-d'œuvre; elle revient à prétendre que, dans une représentation de *Castor et Pollux*, le spectacle est le principal, et qu'en nous le rendant on nous rend l'œuvre elle-même. C'est faire confusion de la matière et de l'esprit. Si l'on veut vraiment faire revivre un *Castor*, un *Dardanus*, un *Zoroastre*, il faut non pas en reconstituer le spectacle matériel tel qu'il était en 1737 ou en 1739, mais s'attacher à en révéler, à en exprimer la beauté musicale et poétique, qui seule est essentielle, de manière à ressusciter en nous les sentiments et les émotions que ces ouvrages inspiraient aux auditeurs du temps; et pour cela, il faut les représenter sous une forme simple et naturelle, soumise au drame et à la musique, sous une forme qui ne surprenne pas, qui ne fasse pas étalage, qui ne soit pas agressive, ni encombrante, ni égoïste, qui ne s'interpose pas entre l'œuvre et l'auditeur, qui ne tire pas toute l'attention sur elle : bref une forme qui soit précisément l'opposé de celle qu'on nous invite aujourd'hui à contempler dans *Castor*.

On soutiendrait d'ailleurs en vain que la mise en scène de l'Opéra, étant la même que l'Académie royale offrait aux contemporains de Rameau, nous doit convenir comme elle leur convenait. Point du tout : ils y étaient accoutumés, ils n'en connaissaient pas d'autre; elle ne leur causait nulle surprise, ils ne la remarquaient même pas; c'était à leurs yeux l'apparence ordinaire de la tragédie musicale : rien n'y pouvait donc gêner leurs impressions. Mais nous? Tout nous gêne au contraire, nous étonne et nous distrait. Ces costumes de théâtre, inusités depuis cent cinquante ans, qui ne se rapportent ni aux habits de ville de l'époque, ni à l'idée que les peintres se faisaient alors du vêtement de l'antiquité, et qui montrent l'exemple d'une des conventions les plus déraisonnables dont on ait mémoire (1), ces accoutrements à la fois brillants, grotesques et presque monstrueux occupent et obsèdent notre regard : ils nous empêchent de voir la pièce. En d'autres temps on a pu, par l'effet de l'habitude, apercevoir au travers d'eux les passions des héros et des héroïnes : pour nous, ils sont incompatibles avec l'expression dramatique; ils font disparate avec le caractère des personnages, avec celui de l'action, avec celui de la musique : ils défigurent l'œuvre, et cachent sous un petit déguisement suranné ce qu'elle a de grand et d'éternel. Autant vaudrait, s'il s'agissait d'Eschyle ou de Sophocle, représenter leurs tragédies dans l'appareil du théâtre antique, avec les évolutions cadencées, les cothurnes hauts comme des échasses, et les masques à la place des visages. Les Athéniens y étaient faits, et c'est sous cet aspect qu'*Œdipe à Colone* ou les *Euménides* les transportaient d'admiration et d'émotion. Nous n'aurions que de la curiosité ou de l'amusement, nous ne prendrions garde qu'à la mascarade archéologique, et tout l'essentiel de Sophocle ou d'Eschyle nous demeurerait inconnu. Loin de replacer un drame poétique ou musical dans son vrai cadre et son vrai jour, ces prétendus raffinements de mise en scène le faussent irréparablement; et leur exactitude superficielle n'est au fond qu'infidélité... Mais la place me fait aujourd'hui défaut : j'achèverai cette étude dans un très prochain feuilleton.

PIERRE LALO.

(1) Première lettre de Dupuis et Cotonet.

(1) Convention dont le dix-huitième siècle lui-même allait bientôt se lasser : la réforme du costume théâtral fut commencée par Lekain peu d'années après *Castor et Pollux*.